



STRATÉGIE DE LA DONNÉE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

SOLIDARITÉS
INCLUSION

GESTION
DES DECHETS

GESTION
DE L'EAU

EDUCATION ET
APPRENTISSAGE

MOBILITÉS DURABLES

RELATION
AUX USAGERS

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Cette stratégie IA et Data de notre Métropole s'est construite en dialogue avec les agents publics, les universitaires, les entrepreneurs et les habitants de notre territoire. La Convention citoyenne « *Montpellier à l'heure de l'IA - Quelle IA au service des habitants et du territoire ?* » est à ce titre la parfaite illustration de notre volonté de co-construction sur l'IA avec de nombreuses parties prenantes. Les préconisations issues de cette concertation se traduisent aujourd'hui en mesures concrètes : mise en place d'un comité citoyen, frugalité de l'IA, des IA pour soutenir l'action du service public, les 10 lois de la Data etc.

L'IA, omniprésente dans l'actualité, promet d'avoir un impact majeur sur les politiques publiques de demain, qu'il s'agisse de la gestion de la relation usagers, de la transition écologique ou même des politiques sociales. Cette utilisation de l'IA ne peut se faire qu'en faisant preuve d'une grande vigilance quant à la transformation des métiers qu'elle induit dans l'administration publique.

Les récentes évolutions des usages devenus massifs des Data et de l'IA nous poussent également à une réflexion profonde sur l'empreinte écologique de ces technologies. Nous nous employons à intégrer des principes de durabilité dans tous nos projets numériques, veillant à ce que les solutions adoptées favorisent une gestion plus économe des ressources et une réduction significative des émissions de carbone. Parmi les exemples récents, le système de gestion intelligent des déchets de la Métropole de Montpellier, qui utilise des capteurs pour optimiser les parcours de collecte, permet ainsi de réduire les déplacements inutiles et l'empreinte carbone associée. Il en va de même pour les compteurs d'eau sur le réseau de la Métropole qui permettent de repérer et corollairement de limiter les fuites, dans l'objectif impérieux de préserver cette ressource essentielle.

Notre engagement est total pour mettre l'innovation et la responsabilité éthique en partage sur le territoire de la Métropole. Rester à la pointe de l'innovation est un impératif, mais dans une démarche où chaque initiative technologique est évaluée et mise en œuvre dans le respect des principes de souveraineté et de responsabilité environnementale qui sont au cœur de notre action.

Dans cette ère de métamorphose de la Data et de l'IA, les collectivités se positionnent aux avant-postes des questions éthiques du numérique, tout en façonnant audacieusement l'avenir.



Michaël Delafosse
Maire de Montpellier et
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



Manu Reynaud
Adjoint au Maire en charge
de la Ville Numérique



Hind Emad
Vice-Présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole en
charge du Développement
économique et numérique



Séverine Saint Martin
Adjointe au Maire de
Montpellier en charge du
Renouveau démocratique
et de l'Innovation sociale

SOMMAIRE



1. UNE ANNÉE D'ÉLABORATION COLLECTIVE	05
2. CONTEXTE ET ENJEUX	06
<i>Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier : des institutions connectées en phase avec les enjeux de leur temps</i>	06
<i>Montpellier, un territoire rayonnant et attractif, aux côtés des entreprises du numérique</i>	09
10 lois pour gouverner les enjeux à venir	11
Enjeux juridiques	11
Enjeux éthiques et démocratiques	12
Enjeux de souveraineté	13
Enjeux climatiques et énergétiques	14
Enjeux économiques	15
Enjeux pour le service public	15
3. NOS ENGAGEMENTS ET NOTRE DOCTRINE	16
<i>Des principes et des règles communes à partager</i>	16
<i>La relation avec les partenaires</i>	17
<i>La doctrine</i>	19
4. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES DATA ET D'IA	20
<i>La data et l'IA pour une gestion des déchets optimisée</i>	20
<i>La data et l'IA au service de mobilités solidaires et durables</i>	21
<i>La Data et l'IA au service des politiques d'aménagement du territoire métropolitain</i>	22
<i>La data et l'IA pour préserver la ressource en eau</i>	23
<i>La data et l'IA pour la sobriété énergétique</i>	24
<i>La Data et l'IA pour améliorer la relation aux usagers</i>	25
<i>La Data et l'IA au service des solidarités</i>	26
<i>La Data et l'IA pour suivre la stratégie du numérique éducatif</i>	27
<i>La Data et l'IA au service de la petite enfance</i>	29
<i>La Data et l'IA pour garantir la sécurité des espaces publics et des populations, dans le respect des libertés individuelles</i>	30
5. UNE COLLECTIVITÉ PIONNIÈRE ET EXEMPLAIRE	32
<i>Une organisation structurée autour de la Data</i>	32
<i>Pilotage de la stratégie de la Data et de l'IA</i>	34
<i>Déclinaison de la stratégie</i>	35
6. CONCLUSION	35

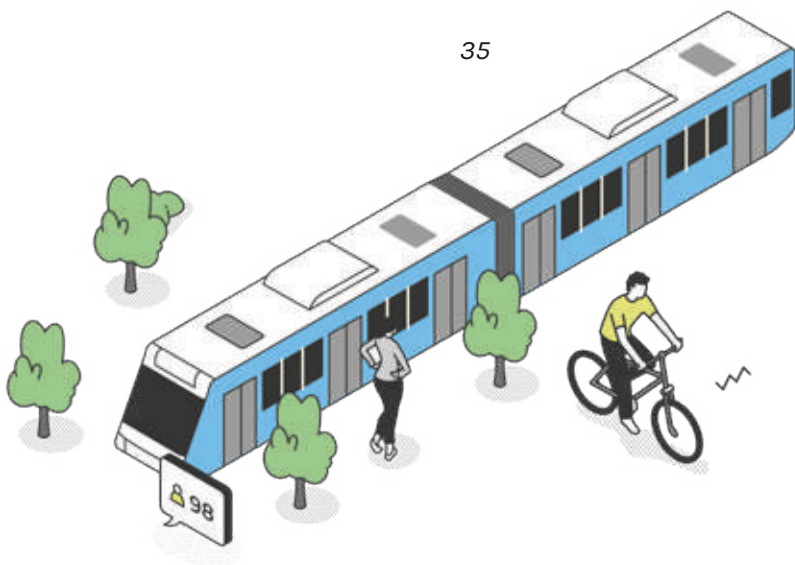
Photographies :

© Frédéric DAMERDJI : p7, 11, 14 et 34
© Cécile MARSON : p 6 et 7
© Thomas ROBERT : p 22 et 28
© Christophe RUIZ : p 8, 15, 17, 20, 21,
25, 26, 29 et 35
© Ludovic SEVERAC : p12, 21, 23, 27 et 31

Conception graphique et maquette :
Agence Suncha

Coordination : Direction de la
communication de Montpellier
Méditerranée Métropole

Septembre 2024



1. UNE ANNÉE D'ÉLABORATION COLLECTIVE

La stratégie de la Data et de l'IA, née de l'initiative de Montpellier Méditerranée Métropole, a été portée et travaillée en lien étroit avec la Ville de Montpellier.

Elle est le fruit d'une élaboration transversale. Elle a mobilisé pendant un an des agents publics, des élus, des partenaires (le CCAS, le groupe Altémed, la TaM, la Régie des eaux, Montpellier Events, les services funéraires), mais aussi des citoyens et des experts de la société civile et du monde de la recherche.

Des dizaines d'entretiens et 20 temps collectifs ont permis d'associer près de 200 agents et acteurs directs du service public local, dont parmi eux 70 agents volontaires, pour travailler sur le sujet de l'IA.

Fait remarquable, cette stratégie est aussi enrichie des travaux de la Convention citoyenne sur l'IA, qui a rassemblé quarante

citoyens durant l'hiver 2023-2024, sélectionnés pour représenter la diversité des 500 000 habitants de la Métropole (selon des critères d'âge, de CSP, de genre, de commune de résidence...) et produire un avis collectif autour des enjeux de l'IA. Durant les 30 heures de débat et de rédaction de leur avis, ils ont été accompagnés par une équipe d'experts d'envergure nationale et internationale, au premier rang desquels, Cédric Villani, médaille Fields 2010, ancien député et auteur du rapport *Donner un sens à l'intelligence artificielle*.

Cette stratégie aura été délibérée au Conseil de Métropole du 8 octobre et au Conseil municipal du 15 octobre.

Pour faciliter la lecture du document, le terme de «collectivité» désignera la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole. Le terme «Intelligence Artificielle» dans le document sera remplacé par l'abréviation «IA».

NOS ENGAGEMENTS 10 LOIS DE LA DATA ET DE L'IA

- 1 Le recours à l'IA par la collectivité doit être utile, directement ou indirectement, pour les citoyens.
- 2 Les IA déployées dans la collectivité sont des outils d'aide aux agents publics dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général.
- 3 La protection de la Data des usagers est une priorité.
- 4 La sobriété numérique est une nécessité.
- 5 Les projets d'IA sensibles sont soumis pour avis à un comité éthique (citoyens, élus, associatifs, universitaires...).
- 6 La collectivité informe systématiquement les usagers si un traitement numérique proposé intègre de l'IA.
- 7 La transformation des métiers du service public s'accompagne de façon continue.
- 8 La collectivité contribue à la formation des citoyens sur les grands enjeux de l'IA.
- 9 La féminisation des métiers liés à l'IA est une exigence de la collectivité.
- 10 La collectivité s'engage à être vigilante contre les biais de genre, d'origine ou d'orientation sexuelle dans ses jeux de Data qui alimenteront les IA.



2. CONTEXTE ET ENJEUX

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET LA VILLE DE MONTPELLIER : DES INSTITUTIONS CONNECTÉES EN PHASE AVEC LES ENJEUX DE LEUR TEMPS

La Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, pionnières dans le domaine du numérique.



Mardi 2 avril 2024, à Marseille, la Métropole de Montpellier a reçu le label « Territoire innovant », lors du dernier Forum des Interconnectés. Une édition placée sous le thème du « Numérique au cœur des transformations » qui a récompensé l'initiative métropolitaine de **Convention citoyenne sur l'IA**.

Cette convention, composée de 40 citoyens sélectionnés sur des critères représentatifs, s'est réunie durant trois week-ends entre novembre 2023 et février 2024 pour répondre à la question : « Quelle IA au service des habitants et du territoire ? ». Un travail spécifique sur l'IA qui s'inscrit dans le cadre plus large d'une stratégie métropolitaine de l'IA et de la Data.



LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER ORGANISATRICE D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS

**25 MAI
2023**

COLLOQUE

L'IA dans le procès administratif

**7 DÉCEMBRE
2023**

SOMMET RÉGIONAL

des interconnectés sur l'IA dans le monde du travail (Record de fréquentation : 1200 personnes)

**21 MARS
2024**

SUPER HÉRAULT

Pour apprendre autrement avec le numérique

**19 OCTOBRE
2023**

RENCONTRE-DÉBAT

L'art à l'ère de l'IA, opportunités ou dérives ?

**19 MARS
2024**

SOMMET FRANÇAIS

du no-code



Depuis plus d'une décennie, la ville de Montpellier est reconnue comme un laboratoire de la «ville intelligente» ou «ville connectée» (parfois aussi appelée smart city en anglais). L'approche montpelliéraine est caractérisée par une attention particulière portée aux enjeux environnementaux. Cette orientation s'est concrétisée dès 2010 avec la labellisation en tant qu'«Éco Cité», suivie de feuilles de route opérationnelles visant à déployer des projets novateurs pour une ville plus intelligente et durable.

L'engagement montpelliérain précoce et constant en faveur de l'Open Data en fait une référence, démarquant la Métropole par sa volonté affirmée de partager sa Data de manière transparente et ouverte. Un large catalogue de Data est ainsi rendu accessible au public, notamment dans les secteurs de l'urbanisme, des mobilités, de l'environnement et de la culture.

Cette approche est aussi caractérisée par une collaboration remarquable avec l'éditeur de carte indépendant et collaboratif OpenStreetMap (OSM). Là où d'autres territoires privilégient parfois des outils propriétaires comme Google Maps, Montpellier a fait le choix d'utiliser une plateforme qui repose sur la libre circulation de la Data tout en encourageant l'implication citoyenne.



OPENDATA

Montpellier Méditerranée Métropole

Depuis 2011, Montpellier Méditerranée Métropole a initié une démarche de mise à disposition de la Data publique (Open Data) dans une volonté à la fois de levier économique, de transparence de l'action publique, mais aussi de modernisation de l'action publique. La collectivité a ainsi été précurseur et n'a pas attendu l'évolution du cadre législatif français et européen, entré pleinement en vigueur en 2018, pour mettre à disposition de la Data sur un portail Open Data mutualisé pour les 31 communes du territoire.

Aujourd'hui, 1.000 jeux de Data dans 13 thématiques (transport, sport, économie, tourisme et patrimoine, citoyenneté, santé, environnement, urbanisme, culture, finance et administration) sont disponibles à la fois sur le portail Open Data et via des interfaces pour la Data en temps réels.

Toute cette Data est accessible sur le site : data.montpellier3m.fr



LIÉS AU NUMÉRIQUE



24 AVRIL 2024

AGORA DES SAVOIRS

Une nouvelle composante de la démocratie et de notre rapport à l'information ?



31 MAI 2024

LE VILLAGE DE LA LEGALTECH

Rencontres sur le thème « les transformations qui agitent les métiers du droit »



16 SEPTEMBRE 2024

IA AT WORK

Projection documentaire : Quel impact de l'IA sur le marché du travail ?



21 MAI 2024

AÏSSES RÉGIONALES

de la Féminisation des Métiers et Filières Numériques en Occitanie



19 JUIN 2024

TABLE RONDE

L'IA : La Médecine de demain ?



Journée experts des interconnectés 2023

De façon plus récente et tout aussi volontariste, les collectivités accueillent avec fierté le **consortium IA Méditerranée**, un regroupement d'acteurs clés de l'écosystème technologique, académique et entrepreneurial travaillant sur l'IA. Ce consortium est engagé dans la recherche et le développement d'IA souveraines et de confiance. Cette initiative témoigne de l'engagement continu de la Métropole à être à la pointe des avancées technologiques tout en favorisant un environnement propice à l'innovation et à la confiance numérique.

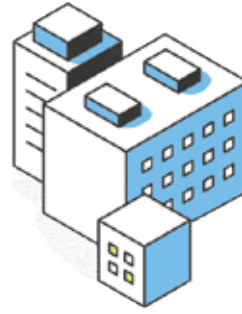
Une inclusion numérique plus large et équilibrée.

En accord avec son engagement pour une société plus fraternelle et solidaire, la Métropole s'engage également avec force pour **lutter contre les fractures numériques**. La Métropole, mais aussi la Ville, à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ont en effet pour ambition, d'une part de réduire ces fractures, et d'autre part de favoriser l'accessibilité du numérique pour tous. Elles mettent ainsi en œuvre des initiatives de médiation numérique visant à réduire les inégalités d'accès aux outils et ressources numériques.

Des **conseillers numériques « France Services »** accompagnent plus précisément les habitants dans les usages numériques quotidiens sur tout le territoire métropolitain, et le Centre d'expérimentations et d'innovation sociale organise des ateliers d'inclusion numérique autour, par exemple, de l'aide à la recherche d'emploi en ligne en toute autonomie. Une autre action forte de la Ville et de la Métropole en faveur de la lutte contre la fracture numérique est celle de la redistribution de matériel informatique en direction d'associations en relation avec des publics en difficulté et éloignés des outils numériques.

Cette implication significative dans la **réduction de la fracture numérique** témoigne de la volonté de la Métropole et de la Ville de garantir un accès équitable à l'ensemble des services et informations en ligne pour tous les citoyens, renforçant ainsi la cohésion sociale et favorisant une **inclusion numérique** plus large et équilibrée.





MONTPELLIER, UN TERRITOIRE RAYONNANT ET ATTRACTIF, AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES DU NUMÉRIQUE

Le territoire de la Métropole compte aujourd'hui environ 153 000 établissements (entreprises, associations et micro-entrepreneurs). Si l'on s'intéresse de plus près à la filière numérique, on note un total de **6 000 établissements dont 93 % sont des sièges sociaux**⁽¹⁾. Ces établissements sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain selon 4 principaux secteurs d'ac-

tivité (hors activité de vente à distance). Si seule une vingtaine de ces établissements interviennent directement dans la recherche et le développement de solutions intégrant de l'intelligence artificielle, **de plus en plus d'entreprises ont recours à l'IA** pour optimiser leurs rendements de production ou faciliter la mission de leurs personnels (tous secteurs d'activité confondus).

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ACTEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Programmation informatique



Édition de logiciels applicatifs



Conseil en systèmes et logiciels informatiques



Portails internet



⁽¹⁾ Source : Observatoire économique des filières stratégiques réalisé par le Pôle Attractivité, Développement Economique et Emploi (PADEE)

En effet, comme le rappelle le site économie.gouv.fr⁽²⁾, l'IA est un outil qui peut être utilisé par des entreprises de toute taille pour accomplir toutes sortes de tâches, telles que :

- Simplifier des tâches complexes et répétitives pour trouver des gains d'efficacité.
- Améliorer l'efficacité des process et diminuer leurs coûts.
- Proposer des outils pour de nouveaux services.
- Analyser et exploiter la Data issue du Big Data (mégadonnées).
- Optimiser les campagnes marketing et l'affichage ciblé.
- Améliorer le service client : chatbots (dialogueurs), assistances virtuelles, etc.

La filière du numérique représentait à la fin de l'année 2023 un total de 19 000 emplois sur le territoire français. Bien que les usages de l'IA ne soient pas tous uniformes, **une réelle question concernant les conséquences directes comme indirectes de ces usages sur les emplois locaux se pose** et est actuellement à l'étude au sein de la Métropole de Montpellier, l'emploi et les transitions faisant partie intégrante de ses compétences. Pour réaliser cette étude, la Métropole s'appuie notamment sur ses partenaires⁽³⁾, qui depuis plusieurs années maintenant, étudient les évolutions de cet écosystème. La récente mobilisation en vue de la réponse à **l'AAP IA-clusters** pour former un cluster de l'IA a également permis de rassembler les forces vives du territoire en la matière et d'étudier la **question des ressources et de leur formation sur le territoire concernant l'IA**.

Depuis une quarantaine d'années, la Métropole **accompagne et accueille les projets innovants avec son Business Innovation Center (BIC)** et ses bâtiments dédiés tels que le MIBI, Cap Alpha, Cap Omega ou **la Halle de l'innovation inaugurée en octobre 2023**. La question de **l'IA est désormais présente dans un projet sur trois** accompagné par les experts du BIC, quand il était seulement d'un sur dix, il y a à peine 10 ans.

Dans le cadre de sa feuille de route du développement économique, la Métropole s'est engagée à **co-construire une stratégie du développement économique de l'IA** afin de répondre aux besoins et attentes de l'écosystème en présence et de renforcer **l'attractivité du territoire**. La filière numérique française représente à fin 2023 un chiffre d'affaires estimé à plus de 4,3 milliards d'euros. Compte tenu des gains en productivité attendus pour les entreprises de la filière qui utilisent ou génèrent des solutions faisant appel à de l'IA, on peut raisonnablement s'attendre à ce que **le potentiel de croissance** de ces entreprises implantées localement soit d'autant plus important dans les trois à cinq ans à venir. Sans oublier de mentionner le dispositif IA Booster France 2030, qui depuis 2023, accompagne les PME et ETI pour faciliter l'intégration et l'adoption de solution d'IA.

La collectivité s'est engagée à co-construire une stratégie du développement économique de l'IA afin de répondre aux besoins et attentes de l'écosystème en présence et de renforcer l'attractivité du territoire.

Cet accompagnement proposé par la Métropole s'inscrit dans la continuité de la démarche amorcée par la Région, qui a ciblé **des filières stratégiques** telles que la santé, l'agriculture et agroalimentaire, la mobilité, l'énergie, l'eau, la cybersécurité ou encore les industries culturelles et créatives, comme des filières clés sur lesquelles les effets de l'IA se font d'ores et déjà ressentir. Un travail conséquent de sensibilisation et d'acculturation est opéré chaque année au travers de divers événements et sessions de formation/information proposés par les partenaires et soutenus par la Métropole.

En conclusion, la stratégie de développement économique en matière d'IA de la Métropole s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Faire émerger l'économie et les technologies de demain.
- Développer l'emploi durable et inclusif.
- Favoriser une croissance soutenable et responsable.



⁽²⁾ Source : L'IA, un levier de croissance pour votre entreprise

⁽³⁾ Il s'agit ici aussi bien des partenaires associatifs tels que Digital 113, la French Tech Méditerranée ou encore la Mêlée, que les Universités ou groupes privés de formation du territoire en lien avec la thématique de l'IA.



1^{ère} réunion des membres de la convention citoyenne locale sur l'IA

10 LOIS POUR GOUVERNER LES ENJEUX À VENIR

Ces initiatives nombreuses en faveur d'un **usage positif, maîtrisé et vertueux du numérique** ne s'improvisent pas. L'utilisation de plus en plus importante du digital et de la Data, et dorénavant de l'IA, impose au service public une démarche exigeante. Elle repose d'abord sur l'identification d'enjeux clés. Ils sont complexes car pluridimensionnels, à la fois juridiques, éthiques, politiques, environnementaux, économiques et démocratiques.

De ces enjeux communs à toutes les Métropoles françaises découlent des engagements eux-mêmes articulés autour d'une vision politique résumée par les 10 lois de la Data et de l'IA présentées en introduction.

ENJEUX JURIDIQUES

Le service public local produit, stocke et fait circuler beaucoup de Data. En tant que productrice de Data, la collectivité a donc **la responsabilité de leur gestion et de leur préservation**.

Certaines de ces Data, à l'exclusion des données personnelles des usagers, sont soumises à des obligations de transparence, c'est l'ouverture des données publiques (Open Data) régie par des textes légaux.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (cf. encadré RGPD) assure pour sa part, la protection des données personnelles des citoyens, des usagers mais aussi des agents du service public. Depuis l'entrée en vigueur du texte européen qui lui est relatif, la collectivité s'est engagée à l'appliquer rigoureusement et de façon systématique.



LA PROTECTION DES DATA ET L'IA

Les collectivités mènent une politique volontariste de protection des données personnelles. En cas de recours à l'IA, elles renforceront les protections existantes, notamment par le biais d'études d'impact.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche proactive d'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elle prend en compte les spécificités liées à l'utilisation de l'IA dans le traitement de la Data.

La Ville et la Métropole mettront en place un registre spécifique pour les traitements impliquant de l'IA.



Les membres de la Concertation citoyenne sur l'IA

ENJEUX ÉTHIQUES ET DÉMOCRATIQUES

Au-delà des aspects juridiques, les collectivités doivent faire face, comme l'ensemble des acteurs publics, à des **défis éthiques** liés à l'utilisation des données personnelles. Les préoccupations des citoyens concernant **l'utilisation et la protection de leurs données** sont devenues un sujet central, largement discuté dans la société. Avec l'émergence de nouveaux services et d'outils utilisant **l'IA**, de nouvelles questions éthiques se posent déjà.

La collectivité doit assumer son rôle de tiers de confiance à un moment où les données personnelles sont essentielles à la compréhension des usages du territoire. Elles ne doivent pas soutenir uniquement des objectifs financiers déconnectés des priorités des politiques publiques menées par les collectivités. Les considérations éthiques, tant sociales qu'environnementales, doivent être au cœur des décisions politiques en matière de numérique.



TRANSPARENCE ET RECOURS À L'IA

Les collectivités assurent la transparence concernant l'utilisation de l'IA dans les services offerts aux citoyens.

Toutes les applications et les services utilisant des IA destinés aux citoyens seront signalés, afin de garantir une information complète et accessible sur l'usage de ces technologies. Cette mesure vise à promouvoir une utilisation éthique de l'IA.

IA ET SERVICE PUBLIC : L'HUMAIN DOIT TOUJOURS GARDER LE CONTRÔLE !

Les collectivités garantissent la primauté de la décision humaine dans toute utilisation de l'IA : les agents publics doivent garder le contrôle des processus.

En conformité avec les principes de l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui garantit la redevabilité des décisions publiques, les collectivités interdisent toute décision automatisée par de l'IA ayant un impact individuel sur les usagers et les citoyens.





MONTPELLIER INSTAURE UN COMITÉ MÉTROPOLITAIN DE L'IA

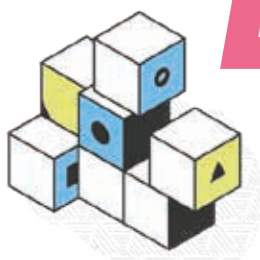
L'instauration d'un Comité métropolitain de l'IA est une mesure phare en réponse à l'avis de la Convention citoyenne. Ce comité exercera un rôle majeur dans la perspective du déploiement de systèmes d'IA par le service public métropolitain.

Son organisation reposera sur des principes de fonctionnement axés sur la transparence, l'indépendance et la diversité. Il sera composé de représentants issus de la société civile de l'enseignement supérieur, d'associations, de citoyens (dont des membres de la Convention citoyenne) et du monde des entreprises, ainsi que des représentants des collectivités territoriales. Ces membres seront nommés pour la durée du mandat métropolitain.

Au besoin, ce comité pourra faire appel à des experts externes ou prendre l'initiative d'associer à ses travaux sur des sujets précis des usagers et des citoyens concernés par un projet.

Les prérogatives du comité portent en premier lieu sur l'adoption, la révision et le suivi d'un cadre éthique pour les usages de la Data et de l'IA. Ainsi, le comité peut être saisi par la Métropole pour avis sur des projets particuliers dont l'impact écologique, social ou économique est jugé important, par exemple dans les domaines de la santé, l'éducation, le maintien de l'ordre ou les services publics essentiels...

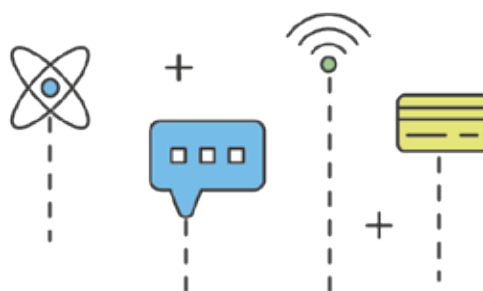
Au titre de la transparence, le comité sera destinataire annuellement d'un rapport établi par les services métropolitains sur le recours à l'IA. Rapport sur lequel il émet un avis.



ENJEUX DE SOUVERAINETÉ

La bonne gestion de la Data par les collectivités constitue aujourd'hui un enjeu stratégique à part entière et revêt dorénavant une importance capitale dans l'orientation des décisions politiques locales.

Dans ce cadre, la **souveraineté** de la Data, qui se matérialise par le **contrôle de la Data** générée par l'action publique, qu'elle soit produite directement **par la collectivité, par des entreprises délégataires ou des prestataires, devient elle-même un enjeu fort.**



La collectivité doit pouvoir récupérer sa Data si les contrats de prestation ou de fourniture de logiciel devaient s'interrompre : c'est ce que l'on appelle **la réversibilité de la Data**. Cette maîtrise se manifeste également à travers le choix d'outils et de solutions d'hébergement qui empêchent la sortie de la Data des habitants hors de l'Union Européenne, assurant ainsi une protection conforme aux standards du RGPD.



Assises du Plan Climat Énergie Territorial

ENJEUX CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Au cœur de leur engagement pour la transition écologique, les collectivités orchestrent, au travers du **Plan Climat Air Énergie Territorial** solidaire, une politique résolument ambitieuse, incluant une démarche numérique responsable.

Cette prise en compte des enjeux environnementaux s'avère déterminante pour exploiter pleinement le potentiel de la Data au service de la transition écologique.

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** solidaire 2021-2026 a été approuvé le 2 février 2023. Ce document stratégique expose la trajectoire à emprunter pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Des objectifs chiffrés ont été fixés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Un plan d'actions a été défini. Son évaluation repose sur une multitude d'indicateurs issus de domaines thématiques variés tels que la mobilité, l'énergie ou encore l'agriculture. En 2024, un bilan mi-parcours de ce PCAET sera établi. Ceci va nécessiter le renseignement de l'état d'avancement de toutes les actions et indicateurs associés. Cette collecte doit être organisée et la stratégie de la Data va y contribuer grandement.

Dans le cadre de la labellisation européenne Climat Air Énergie (ex Cit'ergie), une centaine d'indicateurs sont à suivre annuellement.



ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE DES IA

La Métropole prend en compte l'impact carbone possible avant toute décision de recours à l'IA.

En cas de risque d'impact important identifié, elle mesure l'empreinte carbone des algorithmes et de la Data utilisée pour la mettre en balance avec les bénéfices escomptés.

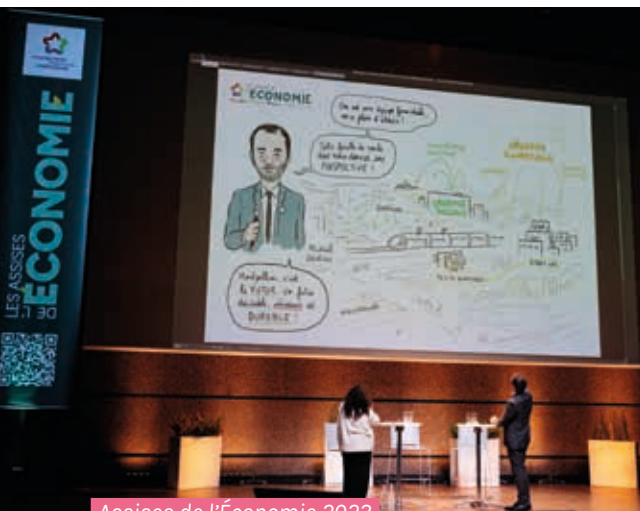
LA COLLECTIVITÉ SE DOTE D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La collectivité anticipe sur les réglementations à venir et est d'ores

et déjà engagée dans une

stratégie numérique responsable, articulée autour de grands objectifs visant à réduire son empreinte environnementale et à promouvoir des usages numériques plus vertueux. La collectivité adoptera une feuille de route, intégrant des indicateurs précis pour évaluer l'impact environnemental et sociétal de ses actions numériques, avec une mise en œuvre concrète à travers des pratiques de gouvernance durable, des initiatives de sobriété numérique, et un engagement vers des équipements plus durables et réparables.





Assises de l'Économie 2023

ENJEUX ÉCONOMIQUES

La valorisation de la Data et le recours à l'IA représentent un enjeu économique réel pour la collectivité. En exploitant ses Data territoriales, la collectivité **améliore la qualité de ses services publics** et développe de nouveaux services, plus rapides, plus efficaces et moins coûteux.

Le partage de la Data entre le privé et le public offre ainsi de nouvelles opportunités de collaboration, favorisant l'émergence de nouveaux services et de possibilités de recherche jusqu'alors inexplorées. Ces initiatives stimulent le développement des entreprises locales, renforcent **l'attrait et la vitalité du territoire**. Par exemple, l'économie sociale et solidaire et les circuits courts profitent de ces opportunités émergentes.



ENJEUX POUR LE SERVICE PUBLIC

La valorisation de la Data et le recours à l'IA nécessitent **une mobilisation collective et transversale** de l'organisation et une pleine intégration des enjeux numériques dans l'ensemble des politiques publiques déployées par la collectivité.

Face à ces enjeux, la collectivité doit apporter une réponse de fond et une vision pour les prochaines années. Les évolutions du numérique ne cesseront pas de mettre à l'épreuve le service public et les métiers de la collectivité, cette dernière doit avoir un cap et des principes sur lesquels elle peut s'appuyer afin de co-construire **l'usage de la Data et de l'IA dans un cadre de confiance** entre tous les acteurs concernés sur son territoire.



EXPÉRIMENTER AVANT DE DÉPLOYER LES IA

La collectivité s'engage à associer des agents volontaires et des élus pour expérimenter des outils utilisant de l'IA avant toute généralisation.

L'objectif de ces phases de test est double : d'une part, permettre une exploration approfondie des potentiels de l'IA dans l'amélioration des services publics, et d'autre part, évaluer son impact sur les conditions de travail, les

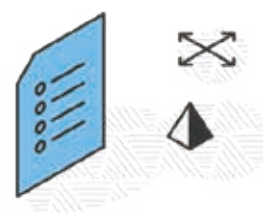
compétences des agents et la transformation des métiers du service public.

UN PLAN DE FORMATION SUR L'IA POUR LES AGENTS

La collectivité s'engage à développer un plan de formation sur la data et l'IA à destination de ses agents, avec pour objectif de les préparer à l'intégration et l'impact de l'IA dans leurs activités quotidiennes.

3. NOS ENGAGEMENTS ET NOTRE DOCTRINE

Toutes ces évolutions ne seront possibles que si elles trouvent à se déployer dans **un cadre de confiance transparent et démocratique**. C'est la raison d'être de cette politique publique. Il est donc indispensable de préciser les conditions dans lesquelles ces Data et l'IA sont et seront utilisées par la collectivité. Il convient d'en fixer les règles, de les débattre et de les faire connaître.



DES PRINCIPES ET DES RÈGLES COMMUNES À PARTAGER

TRANSPARENCE ET COMMUNICATION

Les collectivités s'engagent à maintenir une communication transparente sur les progrès et les résultats de la mise en œuvre de la stratégie. Cette communication se fera au travers des rapports périodiques accessibles au public, favorisant ainsi la diffusion d'informations pertinentes sur les avancées, les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

ADAPTABILITÉ ET AGILITÉ

La collectivité sera agile et adaptable, prête à ajuster sa stratégie en fonction des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques et des retours d'expérience. Cette capacité d'adaptation permettra à la Ville et à Montpellier Méditerranée Métropole de rester en phase avec les besoins changeants de la société et d'assurer une gouvernance numérique en constante amélioration.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Les collectivités veilleront à informer et sensibiliser leurs partenaires et les parties prenantes concernées aux principes des 10 lois de la Data et de l'IA, ainsi qu'aux modalités d'animation de la stratégie. Cette sensibilisation favorisera une meilleure appropriation des enjeux liés à la Data et à l'IA, renforçant ainsi l'engagement collectif envers une gouvernance numérique éthique et responsable.



LA RELATION AVEC LES PARTENAIRES

La collectivité travaille en forte proximité avec ses délégataires et concessionnaires, regroupés sous l'appellation «**groupe Montpellier**» afin d'engager une réflexion commune et proposer des actions mutualisées en matière de gestion de la Data et d'IA. Ce groupe rassemble autour de la Ville et de la Métropole, plusieurs entités qui lui sont affiliées dont, notamment, les structures suivantes :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) établissement public dont la vocation est d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'orienter les personnes fragiles ou en difficulté.
- Le groupe Altémed, organisation publique regroupant plus de 500 professionnels dédiés à l'aménagement du territoire (SERM & SA3M), au développement du logement solidaire (bailleur social ACM) et à la promotion des énergies renouvelables.
- La Société Publique Locale (SPL) des transports en commun (TaM), responsable des services de transport public dans le cadre d'une délégation de service public. Elle gère également la location de vélos en libre-service, le stationnement sur voirie et certains parkings en ouvrage de Montpellier et de sa métropole.
- La régie des eaux, composée de plus d'une centaine de professionnels engagés dans la mise à disposition et l'amélioration des services d'eau pour plus de 365 000 usagers, assurant ainsi la qualité et la continuité de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire métropolitain.
- Montpellier Events, spécialisé dans la gestion de sites événementiels et culturels.
- Les services funéraires, qui offrent un soutien aux familles métropolitaines à chaque étape de l'organisation des obsèques de leurs proches.

Engager une réflexion commune et proposer des actions mutualisées en matière de gestion des Data et d'IA.



La collaboration étroite entre la collectivité et ses partenaires du « groupe Montpellier » représente un axe essentiel de sa stratégie de la Data et de l'IA.

Les enjeux du groupe Montpellier vis-à-vis de la stratégie de la Métropole résident dans la capacité à **recueillir, utiliser et mettre à disposition la Data sur le territoire**, renforçant de fait les liens et les initiatives de partage de la Data avec la collectivité.

En abordant le sujet de la Data et de l'IA de façon collective, le groupe Montpellier permet de sortir des schémas traditionnels et de favoriser l'innovation en permettant des échanges de données en Open Data et « Closed Data » (Data collectée et conservée par une organisation dont l'accès est limité et réglementé). Cela permet également d'améliorer les services faits aux usagers.

Le groupe Montpellier s'engage à valoriser la Data et les services proposés aux citoyens en mettant l'accent sur la transparence et l'accessibilité des informations.

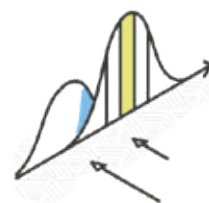
Des instances de gouvernance, dont un comité de pilotage, sont mises en place entre les différents acteurs du groupe, afin de garantir une approche coordonnée et transversale en matière de gestion des Data et de l'IA.





LA DOCTRINE

- La collectivité souhaite développer une politique publique structurée et souveraine de la Data en étant **maître de la Data produite** de bout en bout de la chaîne :
 - Sans dépendance technologique, la technologie doit servir l'usage.
 - Ouverte et interopérable en évitant la fragmentation des solutions déployées.
 - Pour faire converger la Data et mieux piloter les politiques publiques.
 - Pour approfondir la connaissance du territoire et éclairer les décisions.
 - Pour optimiser les services rendus et évaluer les dispositifs.
- Favoriser **la souveraineté de la collectivité sur sa Data** constitue donc un impératif majeur auquel elle répond en travaillant à construire un data center souverain mutualisé.
- La collectivité considère la Data du service public comme un bien public. Elle reconnaît que cette Data publique forme **un patrimoine qu'il convient de protéger et de valoriser**.
- La collectivité suit aussi avec grande attention le contexte juridique en constante évolution, avec notamment l'adoption de nouveaux textes européens tels que l'IA Act et le Data Governance Act qui visent à encadrer et réguler l'utilisation de l'IA ainsi que la gestion de la Data au service de l'intérêt général.
- Pour répondre aux préoccupations de l'avis des citoyens à l'usage de l'IA, la collectivité s'engage à établir des règles strictes pour **encadrer l'utilisation de la Data et de l'IA, afin de garantir la confiance des citoyens**.
- La collectivité assume pleinement sa responsabilité de veiller à **la conformité réglementaire** de la gestion de la Data, qu'il s'agisse d'usages internes ou confiés à des tiers via des délégations de service public ou des contrats publics. Pour ce faire, la collectivité envisage l'introduction de nouveaux mécanismes tels que l'intégration de **clauses spécifiques sur la Data dans les contrats publics**.
- La gestion de la Data exige des compétences nouvelles, une organisation précise et des processus de gestion optimisés, notamment pour favoriser la mutualisation. Pour l'ensemble des agents, la Data transforme les approches de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques en favorisant davantage la transversalité.
- Il est essentiel de veiller à **une répartition équitable de la valeur** entre les acteurs du territoire, en garantissant que tous puissent bénéficier des retombées économiques de la valorisation de la Data.
- La collecte et la mise à disposition de la Data quantitative et qualitative permettent de **renforcer l'évaluation des politiques publiques**.



4. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES DATA ET D'IA



CHOISIR ET RÉGULER LES USAGES DE L'IA

La collectivité détermine dans la présente stratégie de la Data et de l'IA une liste de thématiques pour lesquelles elle fait le choix d'examiner de façon prioritaire le recours à l'IA comme un levier possible d'amélioration de l'impact des politiques publiques.

Ces thématiques sont : la gestion des déchets, les mobilités, la politique publique de l'habitat et du logement, la gestion de l'eau, la sobriété énergétique, la relation aux usagers, les solidarités, l'éducation, la petite enfance et la tranquillité publique.



LA DATA ET L'IA POUR UNE GESTION DES DÉCHETS OPTIMISÉE

La Data joue un rôle important dans l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets, au service des usagers de la Métropole.

Avec l'exploitation de ces Data, l'objectif premier est d'optimiser les tournées de collecte pour réduire les coûts opérationnels tout en **améliorant l'efficacité et l'impact écologique des opérations de ramassage.**

Mais depuis 2020, la collectivité est également engagée dans la mise en œuvre d'**une stratégie ambitieuse vers le « Zéro Déchet »**, qui passe par l'accompagnement des habitants et la modification des comportements. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été initiées par la collectivité.

- Le déploiement des points de réemploi dans les déchèteries.
- Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- L'animation « zéro déchet » dans les écoles.

- Le déploiement d'un réseau dense de points d'apports volontaires équipés de capteurs intelligents capables de mesurer le taux de remplissage en temps réel.

Par ce réseau de capteurs, les Data collectées permettent là aussi de planifier les tournées de collecte de manière plus efficace, en ciblant les points nécessitant une intervention prioritaire, réduisant ainsi les déplacements inutiles et contribuant à une gestion plus durable des déchets. Le plan de déploiement en cours vise à couvrir l'ensemble du territoire métropolitain, garantissant une gestion des déchets plus réactive et adaptée aux besoins réels des usagers, tout en s'inscrivant pleinement dans **une démarche d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte écologique.**

La Data récoltée permet également de suivre le tonnage des déchets recyclés, le volume de bio-déchets récoltés et la valorisation en compost, et ainsi de mesurer les impacts de cette stratégie.

Une stratégie ambitieuse vers le « Zéro Déchet ».



Gratuité des transports en commun depuis décembre 2023

LA DATA ET L'IA AU SERVICE DE MOBILITÉS SOLIDAIRES ET DURABLES

Les transports en commun et l'aménagement de la voirie sont des éléments centraux dans la stratégie de la collectivité en faveur **d'une mobilité urbaine plus fluide, respectueuse de l'environnement et accessible à toutes et tous.**

La collectivité franchit une étape historique en décembre 2023 en instaurant la gratuité totale du réseau de transports en commun pour l'ensemble de ses 500 000 habitants, devenant ainsi **la plus grande métropole européenne à avoir instauré la gratuité des transports.** Cette mesure phare de la nouvelle politique des mobilités vise à encourager l'utilisation des transports publics, réduisant ainsi la dépendance à la voiture individuelle, les émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant la santé et le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole.

L'exploitation de la Data de mobilités est, dans ce cadre, particulièrement importante : **la Data publiée est non seulement un gage de transparence, mais elle permet aussi le fonctionnement quotidien des applications utilisées par les citoyens et les usagers du service public.**

Ainsi, la collectivité peut mieux anticiper les zones de congestion, ajuster les itinéraires des transports en commun en temps réel et planifier les futurs développements du réseau de manière à maximiser l'efficacité et la durabilité des déplacements.

L'analyse de la Data est également cruciale pour **mesurer l'impact des politiques de gratuité des transports,** de promotion de

l'usage du vélo, et des autres initiatives écologiques sur le comportement des usagers et l'environnement urbain (location et disponibilité des vélos en libre-service, disponibilité des places de stationnement, fréquentations des transports en commun...).

Les mesures opérées permettent également de suivre et de garantir le respect des actions engagées par la collectivité pour la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

En somme, **la Data constitue une ressource inestimable pour donner une vision objective de la mobilité sur le territoire** de manière à répondre efficacement aux besoins des habitants, tout en respectant les engagements environnementaux pris.





MÉTROPOLE CITOYENNE ET CONNECTÉE

L'unité systèmes et plateforme ville connectée du pôle numérique et Data s'engage à fournir des **solutions connectées innovantes** pour les divers pôles de la Ville et de la Métropole. Elle suit une feuille de route stratégique à l'horizon 2026, visant à **centraliser et à assurer la souveraineté de notre Système d'Information**. Cette centralisation facilite **l'agrégation de la Data et la promotion de l'Open Data**, essentielle pour une ville intelligente.

LA DATA ET L'IA AU SERVICE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La Data joue un rôle central dans l'analyse de la production urbaine. Elle permet notamment de **connaître la dynamique des marchés immobiliers**, de comprendre les logiques géographiques liées au développement de l'habitat et des implantations à vocation économique.

En outre, la Data constitue une base de connaissance importante en ce qui concerne les caractéristiques des transitions climatiques, énergétiques et écologiques à l'œuvre sur le territoire métropolitain.

Dès lors, **la Data se trouve au cœur des démarches prospectives**, trouvant leur aboutissement dans les documents-projets à caractère réglementaire de la collectivité, à l'image du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

À ce titre, il convient de noter que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et son corollaire, le Zéro Artificialisation Nette, imposent de traduire en objectifs chiffrés les potentialités en renouvellement urbain. Ces démarches concourent à la sobriété foncière, en orientant la stratégie de déve-

loppement en priorité vers les secteurs déjà urbanisés, et, ce faisant, renforcent la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ces obligations quantitatives, relativement nouvelles dans les textes législatifs, conduisent la collectivité à aborder la production et l'utilisation de la Data de manière qualitative et transverse, afin de **disposer d'éléments prospectifs à même de satisfaire à des textes réglementaires** précis, mais également dans une logique de partage au sein des pôles de la collectivité.

L'IA pourra devenir un atout dans la mesure où celle-ci permettra de donner aux décideurs locaux des pistes de travail, notamment dans le cadre des recherches foncières et des stratégies de localisation de l'action publique. De la même manière, capable d'analyser de grandes séries de données, l'IA permettra de mieux **comprendre le fonctionnement et la dynamique de formation des prix fonciers**, et ainsi d'intervenir en aide à la décision dans la constitution de réserves foncières.



Chantier d'agrandissement de la station Maera

LA DATA, ET L'IA POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

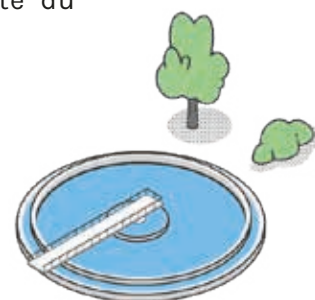
La collectivité place la gestion de l'eau au centre de ses préoccupations. Elle souhaite s'appuyer sur les avancées numériques les plus performantes pour garantir une gestion raisonnée et efficace des ressources en eau.

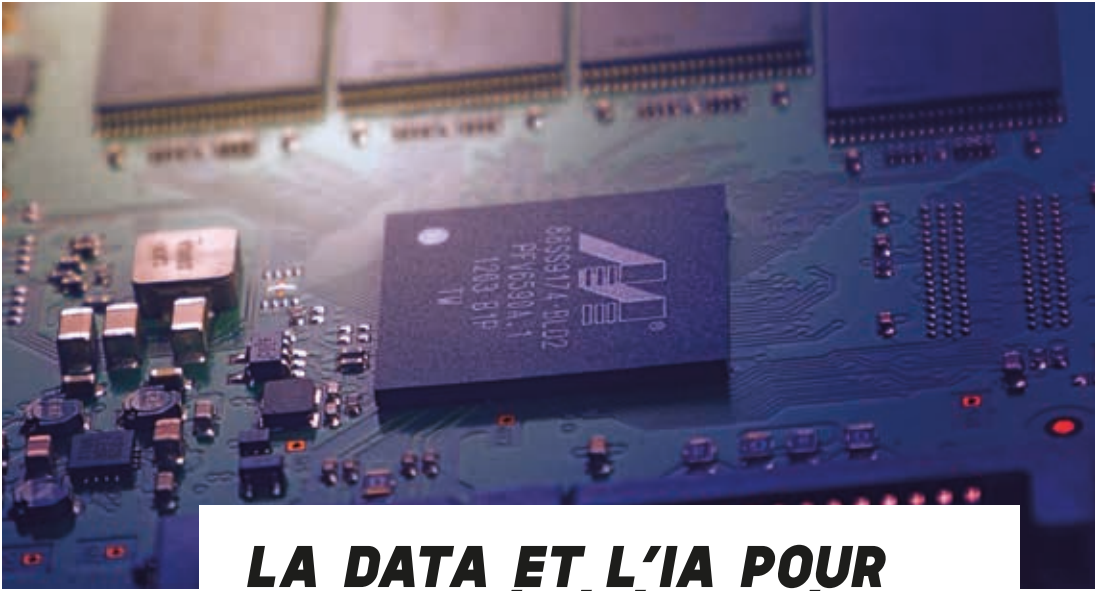
Le dispositif « ville en alerte » est un exemple éloquent d'utilisation intelligente de la Data des capteurs de la régie des eaux pour **anticiper et prévenir les risques d'inondation**, renforçant ainsi la sécurité des habitants face aux événements climatiques extrêmes.

L'importante injection de fonds, à hauteur de 165 millions d'euros, pour l'extension de la station d'épuration de la Métropole, illustre aussi l'engagement envers une approche moderne et durable de la gestion de l'eau. Ce projet ambitieux comprend la réutilisation des eaux usées pour divers usages, tels que le nettoyage des rues, ainsi que le contrôle énergétique et la valorisation des déchets, mettant en lumière une collaboration transversale entre les collectivités et les services de la régie des eaux, bénéficiant directement aux usagers. L'utilisation accrue de la Data liée à l'eau, notamment à travers des études comparatives et l'installation de capteurs pour surveiller les apports en eau, permet d'**affiner les politiques de gestion hydraulique**. Le partage de cette Data entre les différentes parties prenantes renforce la collaboration et contribue à une gestion plus raisonnée des ressources en eau.

Enfin, le recours encadré à des techniques d'IA, telles que la détection des fuites à l'aide de capteurs, permettra une avancée significative dans l'optimisation des opérations de maintenance et de prévention, garantissant une gestion efficace du réseau hydraulique de la Métropole.

Garantir une gestion raisonnée et efficace des ressources en eau.





LA DATA ET L'IA POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

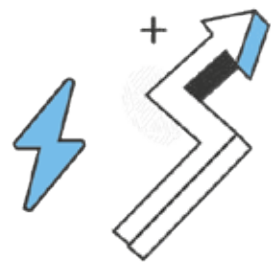
La Ville et la Métropole de Montpellier mènent une politique volontariste de réduction des consommations d'énergies et d'eau. Des plans concrets de sobriété énergétique ont été votés par délibérations par les conseils municipaux et métropolitains en octobre 2022 avec des objectifs de baisse de consommations d'énergie et de préservation de la ressource en eau pour le patrimoine immobilier de la Métropole.

Des volumes conséquents de données de consommation et de facturation des fluides (électricité, gaz, RMCF, fioul, bois et eau) sont gérés annuellement. Leur collecte, contrôle, analyse et leur synthèse permettent de **rendre compte de la trajectoire de transition énergétique et de réponse aux objectifs du décret tertiaire** (baisse des consommations, augmentation des énergies renouvelables, baisse des émissions de gaz à effet de serre liées), et de proposer au plus juste, des budgets fluides tenant compte des variations des prix de l'énergie (la forte augmentation des prix du gaz et de l'électricité en 2023).

Ces Data proviennent des plateformes des fournisseurs et gestionnaires de réseaux d'énergie et d'eau, mais aussi de la gestion en interne des données de terrain issues des usages et remontées des GTC (Gestion Technique Centralisée - outil de télégestion). La gestion de ces Data permet de suivre les paramètres de confort (température et qualité de l'air), les données de sous-comptage fluides et le bon fonctionnement des équipements de CVC. Ces Data sont hébergées sur des serveurs virtuels.

La volonté, in fine, est de mettre en place un logiciel de base de la Data fluide intelligent afin de compléter l'univers de la Data déjà existant de connaissance du patrimoine, des finances, de géolocalisation des compteurs, et de reporting.

Cette transition numérique des outils existant au sein de la collectivité permettra ainsi d'**améliorer le contrôle et le suivi des consommations et des dépenses**, d'historiser et pérenniser la Data et de contribuer à la baisse effective des consommations d'énergie et d'eau. La transition numérique étant un préalable nécessaire à la transition énergétique : **mieux connaître, pour mieux agir**.



La transition numérique est un préalable nécessaire à la transition énergétique : mieux connaître, pour mieux agir.



Guichet Unique de la commune de Fabrègues



LA DATA ET L'IA POUR AMÉLIORER LA RELATION AUX USAGERS

Pour la collectivité, la Data des habitants ne doit pas être uniquement une masse d'informations stockée par le service public. La Data doit être mise en retour au service de la relation avec les usagers. Elle constitue un atout pour personnaliser le service public et mieux répondre aux besoins des habitants. En exploitant intelligemment la Data recueillie, la collectivité est en mesure d'anticiper les attentes, d'**offrir des services publics plus réactifs et adaptés** et de faciliter les interactions entre les usagers et les services de la collectivité. Cette approche favorise une prise en charge efficace des demandes des citoyens, dans l'objectif d'améliorer la qualité du service public. Elle se fait dans le respect le plus strict du RGPD et des règles de respect des données et libertés personnelles.

L'intégration d'un système de GRC (Gestion de la Relation Citoyenne) au sein du pôle Relation aux usagers permet d'apporter un service personnalisé et réactif, répondant aux besoins spécifiques des citoyens. Cette approche, centrée sur l'utilisateur, vise également à faciliter l'accès aux services publics et à **simplifier les démarches administratives**.

L'expérimentation d'outils utilisant de l'IA souveraine, permettra de **simplifier l'accès aux informations de l'administration par les usagers**.

Cette gestion publique des données des usagers incarnée par des initiatives telles que le **développement de l'identité numérique unique ou la « carte multipass »**, joue un rôle crucial dans l'accompagnement des citoyens au quotidien, en facilitant la gestion de leur Data pour accéder aux services publics, et en leur permettant d'avoir un identifiant unique.

Cet outil vise également à **favoriser le partage interne de l'information** et de la Data, garantissant une collaboration fluide entre les différents services pour **offrir des solutions adaptées et améliorer le cadre de vie des citoyens**.

« DITES-LE-NOUS UNE FOIS ! »

Le droit à la citoyenneté numérique garanti par l'identification électronique unique associée à un mot de passe personnel.

Qui ne s'est pas étonné de devoir fournir plusieurs fois les mêmes justificatifs à différentes administrations, parfois à différents services au sein d'une même administration ? Il y a des raisons à cela, et notamment le fait que pendant longtemps le partage de certaines Data était interdit pour protéger la vie privée.

La démarche « Dites-le-nous une fois ! » vise à simplifier la vie administrative des usagers grâce à l'utilisation par plusieurs services de la même Data. Il faut pour cela un cadre technique et un cadre juridique bien définis. Le développement des échanges d'informations doit en effet se faire en toute sécurité. L'objectif de Montpellier Méditerranée Métropole est de ne demander qu'une fois les pièces justificatives pour les différents services proposés.

C'est aussi la raison pour laquelle se développent des outils d'authentification unique, comme le dispositif France Connect ou plus récemment le dispositif France identité qui permet d'intégrer les nouvelles cartes d'identité dans un support numérique.

À Montpellier, les collectivités uniformisent progressivement leurs dispositifs pour aller vers un **« droit à l'authentification unique »**, élément essentiel de la citoyenneté numérique.



Espace numérique Gisèle Halimi

LA DATA ET L'IA AU SERVICE DES SOLIDARITÉS

L'observation sociale, grâce à la collecte et à l'analyse approfondie de la Data relative aux populations bénéficiaires, aux activités des services et à l'impact des politiques publiques, permet une compréhension fine des enjeux sociaux du territoire. Cette démarche permet non seulement d'**identifier avec précision les zones d'intervention prioritaires mais aussi d'optimiser l'efficacité des actions menées.**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en s'appuyant sur une richesse de données, est en mesure de cibler les individus et les familles en situation de précarité ou de difficulté sociale, offrant conseil, orientation et prise en charge personnalisée. Cette approche, fondée sur la Data, permet à chaque résident de bénéficier d'un soutien adapté à ses besoins spécifiques, **renforçant l'inclusivité et l'efficacité des services sociaux.**

D'autres actions telles que la mise en place annoncée d'une mutuelle communale en 2025 témoignent de l'ambition de la Ville de Montpellier de lutter contre le non-recours aux droits, en favorisant le recours aux soins et en facilitant l'accès à une complémentaire santé.

Maison France Services et les Conseillers Numériques sont également des dispositifs importants qui seront développés dans le cadre de France Numérique Ensemble. De même, des cartographies se développent avec des définitions plus fines en fonction des territoires.

De plus, les 24 Maisons pour tous, présentes au cœur des quartiers de Montpellier, sont des lieux de vivre ensemble et de partage de savoir-faire où la Data sur les préférences et les besoins des résidents **facilitent la proposition d'un éventail d'activités culturelles, éducatives et sportives, contribuant à l'épanouissement individuel et collectif.**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne sont pas laissés pour compte dans le cadre des initiatives portant sur l'exploitation de la Data et de l'IA. L'accroissement de la connaissance et de l'observation de ces territoires grâce à l'utilisation de la Data, notamment à travers des projets comme « Data & Quartiers Occitanie », ont offert une opportunité précieuse d'appliquer **les Data Sciences au bénéfice des quartiers prioritaires.**

L'engagement de la Ville de Montpellier dans l'exploitation de la Data au service de sa politique sociale illustre une volonté de promouvoir une solidarité effective et ciblée.

En mettant la Data au cœur de ses actions, la collectivité renforce son impact social, améliore la qualité de vie de ses habitants et assure une cohésion sociale durable.

En mettant les Data au cœur de ses actions, la collectivité renforce son impact social, améliore la qualité de vie de ses habitants et assure une cohésion sociale durable.





Super Hérault, apprend autrement avec le numérique

LA DATA ET L'IA POUR SUIVRE LA STRATÉGIE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Depuis 2022, la Ville de Montpellier est une collectivité très engagée dans le dispositif **Territoires Numériques Éducatifs (TNE)**.

Ce dispositif, porté par un ensemble d'acteurs publics majeurs de l'Éducation, a pour objectif de mettre en œuvre **la continuité pédagogique et réduire la fracture numérique**.

Cette attention portée à l'éducation pour accompagner les usages du numérique et en tirer le meilleur parti met en évidence toute l'importance que peut apporter la Data pour suivre l'utilisation du matériel et les bénéfices en termes de pédagogie :

- Du fait d'un équipement socle conforme aux préconisations du Socle Numérique Élémentaire des Écoles (SNEE), les écoles TNE permettent de faire un focus plus précis sur les usages et les besoins des écoles en matière d'outils numériques; grâce à la supervision à distance, les services de la Ville sont en mesure d'observer et d'analyser des éléments factuels comme le nombre de connexions par école, le ratio de connexions par élève, par jour, les applications utilisées...
- La collectivité porte par ailleurs une grande attention aux usages des équipements individuels des élèves notamment les tablettes numériques.

QUELQUES DATAS SUR LE DISPOSITIF TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

13 écoles

8 élémentaires/primaires et 5 maternelles dont une majorité en éducation prioritaire.

30 classes mobiles

+ accessoires (casques, claviers, stylets).

22 valises

de robots pédagogiques.

Matériel STIAM*

fablab, kit webradio, conteuse.

350K €

investis dont 70 % de subvention.

Le + Partenariat avec l'Éducation nationale.



*STIAM : Science technique ingénierie arts et mathématiques.



La collecte de la Data autour de ce dispositif et plus largement de l'éducation, en partenariat avec le ministère, sera également une ressource pour la mise en place et le **suivi d'une stratégie plus globale du numérique dans les écoles**, articulée autour des axes prioritaires posés par la collectivité :

- Équiper et accompagner en intégrant les objectifs suivants :
 - Faciliter le développement des usages.
 - Garantir un équipement raisonné et sobre (catalogue).
 - Concilier numérique et inclusion.
- Impulser et piloter des projets innovants.
- Maintenir le **Plan numérique des écoles** : depuis 2020, le plan numérique des écoles lancé par la Ville de Montpellier, vise à équiper les salles de classe de vidéoprojecteurs et d'ordinateurs pour les enseignants.

Des projets, déjà en place, montrent l'importance de la Data pour le suivi de la politique numérique éducative :

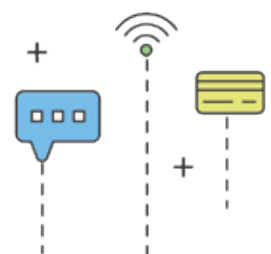
- Depuis 2014, la Ville conventionne avec l'académie de Montpellier pour le financement de la mise à disposition de l'ENT (Espace Numérique de Travail). L'ENT, espace numérique de liaison entre les directeurs et les parents, disponible pour chacune des écoles de Montpellier, permet d'accéder aux catalogues de ressources numériques pour le suivi et la gestion des élèves.

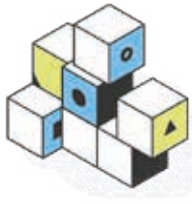
- Une application permet la compilation des conseils d'école afin de répondre à chaque élu qui siège au conseil d'école.
- Un observatoire de l'évolution des effectifs qui permet d'établir une prospective sur les effectifs à venir (à partir des données de naissances et de création de logements) et d'anticiper la construction de nouvelles écoles.

Par ailleurs, des partenariats sont noués afin d'**accompagner les enfants dans l'usage du numérique**. En effet, pour **favoriser l'éveil et les savoir-faire des enfants**, la Ville a souhaité développer des activités de programmation et de codage ainsi que des formations sur les impacts du numérique, sur les temps périscolaires.

Dans ce cadre, depuis septembre 2022, la structure Les Savants Fous intervient dans les écoles, auprès d'enfants âgés de 9 à 12 ans. À ce jour, ce sont plus de 700 petits Montpelliérains qui ont bénéficié de cette action.

De plus, un parcours de formation à la robotique et au codage sera proposé aux équipes d'animation volontaires dans les écoles de la Ville. Une première session, organisée par des conseillers numériques, aura lieu à l'automne 2024, dans les locaux de l'espace Gisèle Halimi.





LA DATA ET L'IA AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

La montée en puissance du recueil de la Data pour améliorer l'efficacité du contrôle de gestion.

Il s'agit d'un enjeu central s'agissant d'une mission largement financée par la CAF, conditionnée par un reporting extrêmement précis de l'activité et qui concerne environ 1300 places et 1,7 million d'heures annuelles. La méthodologie de travail développée s'est portée à partir de 2022 sur le taux d'occupation, le taux de facturation et les Data socio-économiques relatives à la participation des familles.

Par ailleurs, la question du suivi des effectifs et des différents ratios d'encadrement constitue un point crucial pour garantir la qualité des accompagnements. La maîtrise et l'analyse des Data sont ainsi devenues une priorité d'action, qui a été présentée à l'IGAS à l'automne 2023 puis à la CRC au printemps 2024. Cela repose sur une batterie d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs.

L'ensemble de ces éléments alimentent un dialogue de gestion annuel et un rapport d'activité par établissement (30 établissements et services pour le PPE). Cette stratégie a permis de poser (et d'évaluer) des objectifs cibles mission-moyen par établissement, d'améliorer le suivi des objectifs de qualité et de faire progresser de manière significative les recettes en provenance de la CAF.

Le pilotage de la commission d'attribution des places en crèches.

La collectivité centralise et pilote les décisions d'attribution de places en crèche (1300 places) pour le service public muni-

cipal et, à partir de 2025, pour les associations intégrant le service montpelliérain de la petite enfance. Ce processus repose sur une utilisation de la Data issue des dossiers de candidatures, **permettant d'épauler les agents publics à l'attribution** pour l'accès aux places en crèches.

À partir de 2025, dans le cadre de la construction du **Guichet Unique**, l'objectif est de déployer un système d'information plus complexe permettant de **gagner en simplicité, lisibilité, traçabilité et interfaçage avec les partenaires**, tout en garantissant un rapprochement sectorisé de l'offre et de la demande de places. À ce titre, de nouveaux algorithmes fondés sur l'IA pourraient être mobilisés pour rapprocher la demande, l'offre et la logique de proximité géographique.

Dans le cadre de sa nouvelle mission d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (1^{er} janvier 2025), la Ville entend consolider sa fonction d'observation de l'offre et des besoins en matière de modes de garde formels pour les jeunes enfants.

La gestion des plannings des 650 agents (titulaires ou remplaçants) intervenant dans les crèches municipales constitue un défi extrêmement complexe. L'enjeu pour l'avenir est de donner plus de prévisibilité et de stabilité aux plannings des personnels. À cet effet il pourrait être utile de disposer d'un outil plus performant d'aide à la décision, mobilisant le cas échéant une forme d'IA, pour proposer aux directrices des plannings types embarquant des règles de gestion complexes.

États généraux de la petite enfance

LA DATA ET L'IA POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES ESPACES PUBLICS ET DES POPULATIONS, DANS LE RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES



La collectivité déploie des actions innovantes pour garantir la sécurité des espaces publics et la protection des populations.

L'utilisation des Data, de la vidéo et a fortiori de l'IA en matière de sécurité sont l'objet de débats et parfois de controverses. Les membres de la Convention citoyenne sur l'IA ont d'ailleurs mentionné dans leur avis final la difficulté de faire émerger un consensus sur le sujet.

Les éléments qui suivent sont à la fois volontaristes, car **la sécurité de tous est une priorité**, et mesurés car la protection des libertés individuelles est au cœur des engagements de la présente stratégie. Il est important de noter que la Ville de Montpellier a déjà délibéré sur l'interdiction de la reconnaissance faciale dans l'espace public, autrement appelée captation de données biométriques pour la reconnaissance des individus à partir de traitements automatisés. Au travers du règlement IA ACT adopté en 2024, l'Union européenne confirme les risques représentés par l'usage de l'IA dans la vidéosurveillance des populations.

C'est donc dans ce cadre et avec la volonté forte de **préserver les libertés publiques**, que le service public montpelliérain s'intéresse avec prudence aux imbrications entre l'IA et la protection des populations.

La vidéoprotection, lorsqu'elle est supervisée par des agents publics, a toutefois permis au cours de ces dernières années de faciliter et d'accompagner les interventions des services publics liés à la tranquillité publique, à la sécurité des biens et des personnes : coordination des services de secours, services de police, ambulances,



SDIS... Elle est aussi devenue un outil incontournable de la gestion des grands rassemblements festifs, sportifs ou encore culturels, dans un contexte Vigipirate renforcé.

Reliée au centre de gestion des crises, elle **accompagne les événements de sécurité civile (phénomènes climatiques, transports de matières dangereuses...)** et permet de **suivre en continu la gestion des situations et de garantir par la même la protection des populations impactées.**

L'introduction de l'IA dans ces circonstances exceptionnelles permettra de **renforcer l'aide à la décision**, notamment en cas de situation à haut risque liée à la pluie, des crues, des températures excessives, la sécheresse, les incendies, le vent, des flux de circulation dangereux, etc.

L'IA sera aussi utile pour **anticiper et projeter l'évolution possible des situations de crise**, analyser et protéger l'engagement des différentes équipes d'intervention. Elle pourra notamment analyser en temps réel



les informations disponibles : appels et signalements, actions en cours, recherche d'images, suivi et assistance aux populations concernées dans un périmètre donné.

Aucune reconnaissance biométrique ne sera utilisée dans l'usage de la vidéoprotection.

Enfin, il est important de noter que les flux vidéo peuvent servir à d'autres usages d'intérêt général. Grâce à l'IA, ces Data peuvent servir à développer une **meilleure connaissance du territoire au profit des citoyens et de l'efficacité des politiques publiques : mobilité, collecte et gestion des déchets, éclairage public**, relation usagers, propreté, mobilier urbain, stationnement, vidéo verbalisation... En outre, l'IA ouvrira la possibilité d'automatiser certaines missions répétitives assurées aujourd'hui par les opérateurs de la vidéoprotection.

Aide à la décision, notamment en cas de situation à haut risque liée à la pluie, des crues, des températures excessives, la sécheresse, les incendies, le vent, des flux de circulation dangereux, etc.

5. UNE COLLECTIVITÉ PIONNIÈRE ET EXEMPLAIRE

La gestion de la Data concerne l'ensemble des politiques publiques, elle impacte donc potentiellement tous les métiers du service public local, qu'il s'agisse des agents en charge directement des relations avec le public ou tous ceux qui contribuent par ailleurs à sa bonne gestion.

La collectivité souhaite donc que la gestion de la Data devienne une préoccupation partagée par tous ses agents publics. De la même manière que la bonne gestion des fonds publics relève d'une responsabilité collective, il est important que la gestion de la Data soit comprise et organisée par l'ensemble des services de la collectivité.



UNE ORGANISATION STRUCTURÉE AUTOUR DE LA DATA

La stratégie de la Data et de l'IA établie dans ce document sera mise en œuvre sous la responsabilité du Pôle Numérique et Donnée au sein de la direction générale déléguée Performance et Transformation de l'Administration, et plus particulièrement au sein des services dédiés « **Politique et valorisation de la Donnée** » (PVD) et « **Stratégie numérique et sécurité des systèmes d'information** » (SNSSI).

Le service « Politique et valorisation de la Donnée » rassemble une dizaine d'agents métropolitains et joue un rôle central dans la gestion des données numériques de la Métropole et de ses partenaires. Il permet de collecter, fiabiliser, stocker, organiser, analyser, visualiser et diffuser la Data.

Qu'elles soient présentées sous formes géographiques portées par l'unité SIG (système d'information géographique) ou sous forme de rapports portés par l'unité SID (système d'information décisionnel), ces Data sont d'ores et déjà essentielles pour de nombreuses applications, telles que la planification urbaine, la gestion des risques naturels, l'aménagement des transports, la fréquentation des espaces publics (piscine, musée), le pilotage des ressources humaines et de la finance.

Les outils et normes d'interopérabilités utilisés dans ces services permettent de **centraliser et d'industrialiser** la gestion du cycle de vie de la Data.



LE SERVICE «POLITIQUE ET VALORISATION DE LA DONNÉE» (PVD)

L'UNITÉ SID (SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNEL)

Le système d'information décisionnel (SID) vise à créer une culture basée sur la Data au sein de nos organisations, favorisant ainsi l'efficacité opérationnelle et l'efficience du service public. Cela permet de prendre des décisions éclairées basées sur des données concrètes.

Les responsables et opérateurs des politiques publiques ont besoin d'informations pertinentes et exploitables sur leurs objectifs, sur les ressources à leur disposition et les conditions de leur mise en œuvre pour un pilotage efficace et efficient de leurs activités.

À cette fin, les pôles ressources (RH, Finances, etc.), au service des pôles métiers, doivent fournir la Data dont elle assure la production et la fiabilité.

Il s'agit également d'industrialiser et simplifier les processus de centralisation, de synthèse, d'articulation de la Data issue des pôles métiers et de la diffuser en vue de leur apporter une aide au pilotage de leurs activités.

Ainsi, la finalité d'un système d'information décisionnel est :

- **L'amélioration des prises de décisions** en utilisant la Data de manière stratégique et en améliorant la communication interne.
- **L'optimisation des ressources et des processus métier** en identifiant les inefficacités et en allouant les ressources de manière plus judicieuse, tout en maintenant la qualité des services publics.
- **L'accroissement de la transparence** et de la responsabilité en rendant les

informations accessibles.

Le Système d'Information Décisionnel propose des restitutions stratégiques et opérationnelles sous forme de tableaux de bord dynamiques ou de rapports plus statiques agrégeant la Data de la collectivité sur un panel large de domaines.

Le **co-pilotage par les pôles Numérique et Donnée et Finances et Conseil en Gestion**

positionne le SID comme le point central du reporting vers la direction générale et pour les métiers ce qui constitue une brique clé du dialogue de gestion.

Le SID c'est près de 50 univers BusinessObjects et 30 tableaux de bord DigDash.

L'UNITÉ SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Le SIG métropolitain est un gros producteur de Data à travers notamment la réalisation des grands référentiels (images aériennes, Plan de Corps de Rue Simplifié, 3D...).

Basé sur l'identification et la responsabilisation de référents SIG métiers dans les différents services de la collectivité (urbanisme, réseaux, collecte...), il est par ailleurs en charge de l'hébergement des données SIG métiers, garantissant ainsi à chacun une architecture de qualité et sûre, dans des normes internationales reconnues.

Ces deux unités (SIG et SID) du service Politique et Valorisation de la Donnée sont les principaux fournisseurs de la Data qui **alimentent l'Open Data**, permettant de donner une visibilité aussi bien en interne qu'en externe à la Data gérée par la collectivité.





Projet urbain du Conseil Montpellierain de la Jeunesse

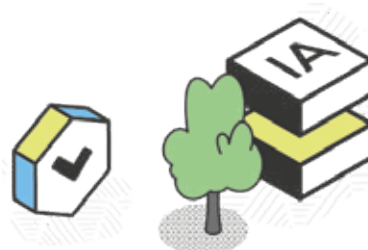
PILOTAGE DE LA STRATÉGIE DE LA DATA ET DE L'IA

La stratégie sera pilotée et animée par **un Comité interne de la Data et de l'IA**, elle intégrera les feuilles de route portées par le PND et prendra appui sur des acteurs de la Data déjà en place au sein de la collectivité.

Le rôle de **réfèrent data et IA** sera par ailleurs institutionnalisé dans les pôles métiers. Les référents data et IA seront chargés de favoriser les nouveaux usages de la Data dans les politiques publiques, la participation active des métiers dans les démarches Data et d'assurer la bonne diffusion et le respect de la doctrine de la collectivité dans les pratiques. Une communauté des référents sera animée par le service PVD.

Le rôle du réfèrent data et IA pourra évoluer vers celui d'**un véritable responsable de la Data produite dans les métiers**, garant de la définition de la Data, de sa qualité, de son usage, et du suivi des expérimentations et cas d'usage utilisant de l'IA.

La démarche devra permettre la mise à disposition de la Data produite pour l'élaboration d'indicateurs métiers et transversaux qui seront partagés.



DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

La déclinaison de cette stratégie a également permis d'identifier **une quarantaine d'actions** qui nécessitent d'être encore précisées et positionnées dans le temps pour **accompagner la mise en œuvre de la stratégie de la Data et de l'IA**. Ces actions seront déclinées par grandes thématiques :

- Valorisation de la Data en interne.
- Maîtriser et favoriser le recours à l'IA.
- Diffuser la culture de la Data et de l'IA en interne.
- Diffuser la culture de la Data et de l'IA à l'échelle du groupe Montpellier.
- Favoriser et prolonger l'implication des citoyens.
- Maîtrise de la Data : procédure et outils.



- Organisation et pilotage de la stratégie de la Data et de l'IA.
- Éthique, transparence, sobriété.

Chaque année, la stratégie de la Data et de l'IA fera l'objet d'un bilan qui informera de l'avancement du déploiement de ces actions.

INSTAURATION D'UN COMITÉ INTERNE DE LA DATA ET DE L'IA

La Métropole instaure un comité interne de la Data et de l'IA.

*Cet outil de pilotage interne a pour mission principale de **procéder à un examen préalable des projets impliquant le recours à l'IA**, afin d'estimer leur impact attendu, de vérifier leur utilité et leur conformité aux principes éthiques. Ce comité est animé par le Pôle numérique et Data de Montpellier Méditerranée Métropole.*

Ce comité interne a aussi pour objectif d'interdire le « shadow IA », c'est-à-dire les usages de systèmes d'IA qui n'ont pas été approuvés et sécurisés par le pôle numérique et Data.



6. CONCLUSION



Dans le contexte mouvant du numérique, il est essentiel pour la collectivité de **se fixer un cap clair** pour les prochaines années. Ce cap s'appuie sur les évolutions légales mais surtout sur **une ambition politique**, celle d'affirmer que le numérique, la Data et le déploiement de l'IA ne peuvent pas être des sujets subis par la collectivité et imposés aux habitants.

La collectivité, de par son rayonnement, doit porter **un discours fort et clair** sur ces enjeux structurants. C'est dans cet esprit que la stratégie de la collectivité s'articule autour d'une doctrine simple : **imposer ces choix pour un territoire souverain, innovant, attractif** et conscient du rôle de la Data et de l'IA pour les années à venir.

Pour cela la Métropole de Montpellier souhaite décliner la présente stratégie et surtout se développer comme un territoire sur lequel **les enjeux de la Data et de l'IA seront maîtrisés et au service de ses habitants**.



montpellier3m.fr

